

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 30 MARS 2023

Présents : Thierry LAGNEAU (présent du point n°1 au point n°8, absent du point n°9 au point n°11, présent du point n°12 au point n°35), Stéphane GARCIA (présent du point n°1 au point n°23, absent au point n°24, présent du point n°25 au point n°35), Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Alain MILON (donne procuration à Thierry LAGNEAU du point n°1 au point n°8, absent du point n°9 au point n°11, donne procuration à Thierry LAGNEAU du point n°12 au point n°35), Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusé : Gérard ENDERLIN

Absent :

Représentés par pouvoir : Alain MILON (du point n°1 au point n°8 et du point n°12 au point n°35), Dominique ATTUEL

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*David BELLUCCI déplore que les propos de Madame TRINQUET n'aient pas été repris in extenso lors du précédent conseil municipal, à l'instar de ce qui se pratique à la CASC.*

*Monsieur le Maire lui précise que le conseil municipal est maître de la rédaction du procès-verbal, l'essentiel étant de respecter l'esprit des débats.*

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 février 2023.

*Adopté à la majorité*

*2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

#### 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des décisions du Maire.

*Prend acte*

### **3. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Les élus d'opposition de la liste « Un autre avenir pour Sorgues » déposent un projet d'amendement au rapport n°3 relatif à la modification des modalités de présentation des questions orales.

Parmi les quatre propositions formulées par l'amendement, deux ont été acceptées :

- Possibilité de faire la demande (de question orale) par voie électronique ;
- Intégration d'une tribune des élus minoritaires sur le site internet de la Ville.

*Amendement retenu partiellement sur les deux points précédents*

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** la modification du règlement intérieur,

**DIT** que celui-ci sera versé au registre des délibérations.

*Adopté à l'unanimité*

### **4. MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**FIXE** le nombre d'adjoints au Maire à 9.

*Adopté à la majorité  
2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

### **5. ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**CONSTATE** qu'une seule candidature est déposée,

**DESIGNE** Mme Emmanuelle ROCA et Mme Hélène TRINQUET comme assesseures,

**PROCEDE** aux opérations de vote au scrutin secret,

**PROCEDE** au dépouillement des bulletins de vote immédiatement après le vote du dernier conseiller,

**CONSTATE** les résultats suivants :

#### **Premier tour de scrutin**

- a) Nombre de conseillers présents : 30
- b) Nombre de conseillers représentés par pouvoir : 2
- c) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- d) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 32
- e) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 2
- f) Nombre de suffrages exprimés : 30
- g) Majorité absolue : 17

M. Jean-François LAPORTE : 30 suffrages

**PRECISE** que les bulletins déclarés blancs et nuls ont été annexés au procès-verbal d'élection,

**ELIT** à la majorité absolue M. Jean-François LAPORTE au poste de neuvième adjoint au Maire, qui est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** que le tableau du Conseil municipal est modifié comme suit :

<b>LAGNEAU Thierry</b>	Maire
<b>GARCIA Stéphane</b>	1 <sup>er</sup> Adjoint
<b>FERRARO Sylviane</b>	2 <sup>ème</sup> Adjointe
<b>RIGEADE Bernard</b>	3 <sup>ème</sup> Adjoint
<b>CHUDZIKIEWICZ Pascale</b>	4 <sup>ème</sup> Adjointe
<b>DESFOUR Dominique</b>	5 <sup>ème</sup> Adjoint
<b>PEPIN Christelle</b>	6 <sup>ème</sup> Adjointe
<b>DEVOS Jacqueline</b>	7 <sup>ème</sup> Adjointe
<b>RIOU Christian</b>	8 <sup>ème</sup> Adjoint
<b>LAPORTE Jean-François</b>	9 <sup>ème</sup> Adjoint
<b>MILON Alain</b>	Conseiller
<b>SOLER Serge</b>	Conseiller
<b>PEREZ Mireille</b>	Conseillère
<b>ATTUEL Dominique</b>	Conseillère
<b>CHARMET Magali</b>	Conseillère
<b>ROUX Thierry</b>	Conseiller
<b>ROCA Emmanuelle</b>	Conseillère
<b>COURTIER Patricia</b>	Conseillère
<b>GUILLERMAN Raphaël</b>	Conseiller
<b>BARRA Virginie</b>	Conseillère
<b>GAILLARD Cyrille</b>	Conseiller
<b>CAMBIER Clément</b>	Conseiller
<b>CORDIER Sylvie</b>	Conseillère
<b>ONIC Vanessa</b>	Conseillère
<b>CLOP Cindy</b>	Conseillère
<b>MARBOH Jaouad</b>	Conseiller
<b>PIEDRA Alexandra</b>	Conseillère
<b>ACKER épouse REIG Manon</b>	Conseillère
<b>RAIMONT-PLA Maxence</b>	Conseiller
<b>BACCHIOCCHI épouse TRINQUET Hélène</b>	Conseillère
<b>BELLUCCI David</b>	Conseiller
<b>ENDERLIN Gérard</b>	Conseiller
<b>DE JESUS épouse LAGNEAU Sandrine</b>	Conseillère

*Adopté à la majorité  
2 votes blancs (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

## FINANCES

### **6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Commission Finances du 14 mars 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion du budget principal du comptable public pour l'exercice 2022.

**DECLARE** que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Adopté à la majorité  
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

## **7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE**

Commission Finances du 14 mars 2023

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale du comptable public pour l'exercice 2022.

**DECLARE** que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

## **8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Commission Finances du 14 mars 2023

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement du comptable public pour l'exercice 2022.

**DECLARE** que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**Le Maire quitte la séance**

## **9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT**

Commission Finances du 14 mars 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Stéphane GARCIA précise qu'une coquille s'est glissée dans le rapport : le Report 001 (recette d'investissement) est de 344 279,01 € et non de 24 614,05 €.

*David BELLUCCI s'interroge sur le poids de la masse salariale sur l'ensemble des charges de fonctionnement soit 64%.*

*Stéphane GARCIA lui répond qu'il s'agit à la fois d'un choix historique et politique : en effet, nombre de services sont gérés en régie (exemple : la cuisine centrale...) mais inversement, très peu de services sont externalisés. Les résultats de cette politique sont très satisfaisants, même si la collectivité assure une veille permanente sur l'évolution de sa masse salariale.*

*David BELLUCCI interpelle la collectivité sur le nombre de subventions exceptionnelles d'une part, ainsi que sur le montant élevé des subventions aux associations, faisant ainsi référence au dernier rapport rendu par la CRC.*

*Stéphane GARCIA lui répond qu'en effet les subventions versées aux associations sont légèrement supérieures à celles versées par les villes de la même strate ; cela s'explique par la présence d'un tissu associatif historiquement dense dans la ville, garant du lien social. La présence de subventions exceptionnelles est principalement le fruit de demandes et/ou d'événements tardifs adressés à la Ville.*

*Enfin, s'agissant des critères retenus pour le versement des subventions, il s'agit pour l'essentiel de l'appréciation par la commune, par le biais des différentes commissions, chargées d'évaluer l'intérêt et l'opportunité du projet déposé.*

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif. Le président de séance pour le vote du compte administratif est M. Stéphane GARCIA.

*Approuvé à l'unanimité.*

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget principal de la ville, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

*Approuvé à la majorité.  
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**AFFECTE** le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 1 000 000,00 €
- Report 001 (recette d'investissement) : 344 279,01 €
- Report 002 (recette de fonctionnement) : 5 239 582,34 €

*Approuvé à la majorité.  
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

#### **10. BILAN FINANCIER DU SELF 2022**

Commission Finances du 14 mars 2023

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du bilan financier du self pour l'exercice 2022.

*Prend acte*

#### **11. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET CUISINE CENTRALE ET AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT**

Commission Finances du 14 mars 2023

Rapporteur : Christelle PEPIN

**DESIGNE** son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif. Le président de séance pour le vote du compte administratif est M. Stéphane GARCIA.

*Approuvé à l'unanimité*

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe de la cuisine centrale, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

*Approuvé à la majorité  
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**AFFECTE** le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 0,00 €
- Report 001 (recette d'investissement) : 10 436,30 €
- Report 002 (recette de fonctionnement) : 776,06 €

*Adopté à la majorité  
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**Le Maire réintègre la séance**

#### **12. FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES (THRS) POUR 2023**

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**FIXE** le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires applicable pour l'année 2023 à 16,16%.

**PRECISE** que la présente délibération vient compléter la délibération du 15 décembre 2022 fixant les taux d'imposition des deux taxes foncières pour l'année 2023 en respectant les règles de liens entre les taux.

Les taux d'imposition 2023 se présentent de la manière suivante :

Taxes	Taux en %
Foncier bâti	36,96
Foncier non bâti	49,36
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,16

*Adopté à l'unanimité*

**13. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)**

Commission Finances du 14 mars 2023

Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

**MODIFIE** les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP).

**ACTE** les modifications pour les autorisations de dépenses pluriannuelles de la ville.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**14. BUDGET PRINCIPAL SUPPLEMENTAIRE 2023**

Commission Finances du 14 mars 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Une coquille s'est glissée dans le rapport : en conséquence de la rectification apportée au rapport sur le compte administratif, l'emprunt d'équilibre passe à 1,3 millions d'euros et non 1,4 millions d'euros, et le tableau sera modifié pour reprendre les bons chiffres.

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le budget supplémentaire du budget principal de la ville 2023 équilibré à 5 361 492,77 € pour la section de fonctionnement et 3 139 333,74 € pour la section d'investissement.

*Adopté à la majorité*

*2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**15. BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE SUPPLEMENTAIRE 2023**

Commission Finances du 14 mars 2023

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale 2023 équilibré à 776,06 € pour la section de fonctionnement.

*Adopté à la majorité*

*2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**16. VENTE AUX ENCHERES D'UN VEHICULE**

Commission Finances du 14 mars 2023

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

**VALIDE** la cession du PEUGEOT EXPERT par l'intermédiaire d'une vente aux enchères de la DNID à venir au prix résultant des enchères.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**PRECISE** que :

- la sortie du PEUGEOT EXPERT de l'inventaire de la ville sera réalisée conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.
- le résultat de la vente aux enchères fera l'objet d'une information du Conseil Municipal.
- la recette de la vente aux enchères sera réalisée sur le compte 775 relatif aux « produits des cessions d'immobilisations ».

*Adopté à l'unanimité*

#### **17. BONS D'ACHAT AUX NOUVEAUX ARRIVANTS**

Commission Finances du 14 mars 2023

Rapporteur : Cindy CLOP

**Après** en avoir délibéré,

**VALIDE** la remise d'un bon cadeau aux nouveaux arrivants de la ville d'un montant de 35 euros à utiliser chez Arom'Nature ou Nice Fleurs à Sorgues.

**PRECISE** que le montant annuel maximum des bons cadeaux distribués au titre de cette opération est de 5 000 €.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la ville.

**INDIQUE** que la présente délibération s'appliquera à chaque réception annuelle des nouveaux arrivants tant que les conditions définies restent inchangées.

**ABROGE** la délibération du 22 novembre 2018 fixant le régime des bons d'achat aux nouveaux arrivants.

*Adopté à l'unanimité*

#### **18. RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA CASC**

Commission Finances du 14 mars 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

**Après** en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2021 transmis par la CASC.

*Prend acte*

#### **19. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE PRESTATIONS D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS**

Commission Finances du 14 mars 2023

Rapporteur : Emmanuelle ROCA

**Après** en avoir délibéré,

**AUTORISE** l'adhésion de la Commune de Sorgues au groupement de commandes constitué avec le CCAS – Résidence Autonomie Le Ronquet,

**APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commande,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, représentant du coordonnateur, à signer le marché à venir pour le compte de la Commune, et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce dispositif.

*Adopté à l'unanimité*

**20. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DE FRANCE : SOLIDARITE TURQUIE - SYRIE**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à la Fondation de France dans le cadre du programme Solidarité Turquie-Syrie afin de venir en aide aux populations sinistrées touchées par les séismes de début février dernier.

**DIT** que la dépense sera imputée sur le compte 65748 du Budget Principal 2023 de la commune.

*Adopté à l'unanimité*

**CULTURE**

**21. ACCEPTATION D'UN DON D'INSTRUMENT DE MUSIQUE GREVÉ D'UNE CHARGE**

Commission Finances en date du 14 mars 2023

Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

**ACCAPTE** ce don en nature aux valeurs estimées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'acceptation de ce don.

**PRECISE** que les instruments feront l'objet d'une intégration au patrimoine de la ville au budget principal 2023.

**DIT** que la charge relative à l'utilisation par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse est respectée.

*Adopté à l'unanimité*

**22. CONVENTION DE PARTENARIAT Etablissant l'accompagnement d'un projet « LA FABRIQUE A MUSIQUE » POUR UN ORCHESTRE A L'ECOLE**

Commission Culture en date du 03 janvier 2023

Rapporteur : Cyrille GAILLARD

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la signature de la convention de partenariat,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

**23. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE COLLEGE VOLTAIRE ET LA MAIRIE DE SORGUES /PROJET ECHANGE DES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSICALES (CHAM) DE SORGUES ET D'OLORON STE MARIE**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la signature de la convention de financement entre le collège Voltaire et la ville de Sorgues pour le projet d'échange entre les classes CHAM de Sorgues et d'Oloron Ste Marie,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*



## URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 24. ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE SUEZ RV MEDITERRANEE AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION DE MODIFIER LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DU POLE MULTI-FILIERES DE VALORISATION ET D'ELIMINATION DES DECHETS NON DANGEREUX SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 14 mars 2023

Rapporteur : Thierry ROUX

*Hélène TRINQUET s'inquiète de l'augmentation des déchets traités sur ce site, qui peuvent potentiellement augmenter la pollution environnementale.*

*Monsieur le Maire lui précise que ces structures répondent à des normes très exigeantes et sont particulièrement encadrées par les services de l'Etat.*

Après en avoir délibéré,

**EMET** un avis favorable sur la demande présentée par la société SUEZ RV MEDITERRANEE en vue de modifier les conditions d'exploitation du pôle multi filières dit « Ecopôle » situé sur le territoire de la ville d'Entraigues sur la Sorgue,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

### 25. ABROGATION DE LA DELIBERATION MUNICIPALE DEL 2022 51 DU 31 MARS 2022 ET CONVENTION DE RESILIATION AMIABLE

Commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du 14 mars 2023

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

**ABROGE** la délibération municipale DEL\_2022\_51 du 31 mars 2022 décidant l'acquisition d'un immeuble mixte vacant situé 43 cours de la République aux consorts ZARAGORI,

**APPROUVE** la convention de résiliation amiable du compromis de vente de l'immeuble sus visé et autorise Monsieur le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

## POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

### 26. SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE VAUCLUSE (C.D.A.D).

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 8 mars 2023

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les modifications faites par avenant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

**27. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE).**

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 8 mars 2023

Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de partenariat relative au financement du poste de coordinateur PRE,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

**28. VERSEMENT D'UN ACOMPTE PAR LES PARENTS DES ENFANTS ADHERENTS DE L'ACCUEIL MUNICIPAL DES JEUNES AU PRESTATAIRE DU SEJOUR ETE PROPOSE PAR L'AMDJ**

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 8 mars 2023 et Commission des finances en date du 14 mars 2023

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la répartition des tarifs pour ce séjour,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

**29. SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT INTERCOMMUNAL DU RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DE SORGUES POUR LA PERIODE 2022-2023**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la signature de l'avenant à la convention

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

*Adopté à l'unanimité*

**RESSOURCES HUMAINES**

**30. MODIFICATION DE LA DELIBERATION INSTAURANT LE RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- de rajouter les nouveaux grades en fixant l'IFSE et d'actualiser les montant dans le récapitulatif indiqué ci-dessus.
- de substituer à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu et notamment les primes et indemnités liées à des fonctions ou sujétions particulières mentionnées dans la délibération du 25 juin 2015,
- de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget

*Adopté à l'unanimité*

**31. DELIBERATION AUTORISANT LA CREATION D'UN CONTRAT NON PERMANENT (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUELEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS)**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer 2 emplois non permanents

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

**32. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT (CASC) AVENANT N° 1**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de l'avenant n°1 à la mise à disposition d'un agent de la ville de Sorgues à la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat,

*Prend acte*

**33. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte de la nécessité :

- De créer un poste de brigadier-chef principal en vue d'un recrutement par voie de mutation au 1<sup>er</sup> avril 2023.
- Et de plusieurs suppressions de postes après avis des membres du Comité Social Territorial, avis recueilli en séance du 28 février 2023. Ces suppressions correspondant à des départs en retraite, des mutations et des grades initiaux liés à des avancements :

Grade
-1 poste de rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe
-1 poste de rédacteur
-1 poste de technicien Ppal 1 <sup>ère</sup> classe
-2 postes de technicien
-2 postes d'Agent de Maîtrise principal
-3 postes d'Agent de Maîtrise
-1 poste d'Agent de Maîtrise 32h12
-1 poste d'Adjoint technique Ppal 1 <sup>ère</sup> classe
-1 poste d'Adjoint technique Ppal 1 <sup>ère</sup> classe 28h
-1 poste d'Adjoint technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe
-7 postes d'Adjoint technique
-1 poste d'Adjoint technique 24h30
-1 poste d'Adjoint technique 17h30
-1 poste d'Adjoint d'animation
-1 poste d'Adjoint d'animation 14h40
-2 postes d'Educateur de jeunes enfants
-1 poste d'Educateur APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe
-1 Poste d'ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe 32h12
-4 postes d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
-1 poste d'adjoint du patrimoine

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes transformés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

#### **34. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux des indemnités tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues

*Adopté à la majorité*

*2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

#### **35. MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS (CHEF-LIEU DE CANTON)**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux des indemnités tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues

*Adopté à la majorité*

*2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

### **QUESTIONS ORALES ET DIVERSES**

- 1) Hélène TRINQUET s'inquiète de la présence de nombreux pylônes radiotéléphoniques notamment dans le secteur de Fatoux et interroge le Maire sur la prise en considération, dans les autorisations délivrées, des règles sanitaires.  
Monsieur le Maire lui répond que ces autorisations sont données en conformité avec la réglementation, ces antennes participent à la couverture de l'ensemble du territoire.
- 2) David BELLUCCI interroge le Maire concernant la présence de renforts en termes de forces de l'ordre, promis à la Ville en 2021 et 2022 par le Préfet.  
Monsieur le Maire lui précise qu'il s'est agi sur ces exercices de renforts provisoires ; pour cette année, il vient de saisir la Préfète en vue d'obtenir d'avantage d'effectifs pérennes. Par ailleurs, la Ville et sa police municipale consacrent énormément de moyens (plus de 80 caméras) pour la sécurité publique qui, faut-il le rappeler, est une compétence de l'Etat. Sorgues est confrontée aux mêmes problématiques que les collectivités voisines et reste fermement mobilisée sur ces dernières.

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Sorgues, le 28.04.23

Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA